

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LERCOUL



MAIRIE

Le Village — 09220 LERCOUL

☎ 05.61.02.00.43

✉ mairie@lercou.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU **22 mars 2026**

Date de convocation et d'affichage : 18 mars 2026

Membres en exercice : 7

Membres présents : Francois LAFON – Marie-Christine COSTES – Nicolas HERMAND - Geneviève PERES
Didier SANS – Nathalie SOVRAN – Isabelle BIDET

Secrétaire de mairie : BARES Joëlle

Membres absents excusé 0

Membre absent non excusé : 0

Procurations : 0

Rappel ordre du jour :

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

DELIBERATIONS

1. Election du Maire (à bulletin secret)
2. Détermination du nombre d'adjoint
3. Election du ou des adjoint(e)(es) (à bulletin secret)
4. Délégation du conseil municipal à Mr le Maire
5. Fixation des indemnités du Maire et du ou des adjoint (s)
6. Délégation de signature au 1er adjoint (e)
7. Désignation des représentants aux délégations extérieures (1 titulaire et 1 suppléant) : SDE 09, PNR, Délégué défense
8. Représentant AGEDI (1 titulaire et 1 suppléant)
9. Enregistrement vocal des conseils municipaux
10. Changement des serrures de la mairie, la salle des fêtes, local technique et maison des associations

DISCUSSION

- Remise en route du site de la commune

QUESTIONS DIVERSES

Compte-rendu :

Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Isabelle BIDEF

La séance s'ouvre à 10h sous la présidence de la doyenne, Mme Geneviève PERES. Elle souhaite la bienvenue aux conseillers élus et déclare officiellement que le nouveau conseil municipal est "installé".

DELIBERATIONS

- 1- Election du Maire (à bulletin secret) :** Aucune personne ne se porte volontaire pour être maire.
Vote à bulletin secret – Assesseurs : Nicolas Hermand & Aline Pailler
→ Résultat du vote : François LAFON est élu maire de Lercoul à l'unanimité. Il rajoute à l'ordre du jour une délibération concernant le changement des serrures de certains bâtiments communaux.
- 2- Détermination du nombre d'adjoint :** Au vue de la taille de la commune, Mr le maire propose la mise en place d'un seul(e) adjoint(e)
→ Délibération : Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 7
- 3- Election du ou des adjoint(e)(es) :** Monsieur le maire donne son avis et souhaite proposer Marie-Christine COSTES en tant que 1^{ère} adjointe pour sa personnalité calme et engagée & ses connaissances en finances & comptabilité.
Vote à bulletin secret – Assesseurs Nicolas Hermand & Aline Pailler
→ Résultat du vote : Marie-Christine COSTES est élue 1^{ère} adjointe à l'unanimité
- 4- Délégation du conseil municipal à Mr le Maire**
L'ensemble des 31 points de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales a été passé en revue . Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du mandat, de confier à Mr le maire les délégations suivantes : 1°, 2° dans les limites de 1000 € par droit unitaire, 3° dans les limites de 5000€, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 14°, 15°, 16°, 17° à la hauteur de la franchise du contrat d'assurance, 20°, 21°, 23°, 24°, 26°, 27°, 30° dans la limite inférieure à 200€, 31°
→ Délibération : Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 7
- 5- Fixation des indemnités du Maire et de l'adjointe :**
Au vue de l'article L2123-23 & L2123-24 du code général des collectivités territoriales, il a été convenu les taux d'indemnité suivants : 20% pour Mr le Maire et 10% pour la 1^{ère} adjointe
→ Délibération : Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 7
- 6- Délégation de signature au 1^{ère} adjointe :** Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal sa volonté d'assurer une suppléance complète dans la gestion des affaires communales. Il propose d'octroyer à Madame Marie-Christine COSTES, 1^{ère} adjointe, une délégation de fonctions et de signature pleine et entière pour l'ensemble de ses compétences.
→ Délibération : Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 7
- 7- Désignation des représentants aux délégations extérieures**
Après discussion et échange, il a été décidé des désignations suivantes
 - **SDE09 :** Nathalie SOVRAN (titulaire) & Didier SANS (suppléant)
 - **PNR :** François LAFON (titulaire) & Geneviève PERES (suppléant)
 - **Délégué Défense :** Isabelle BIDEF
- 8- Représentant AGEDI :** AGEDI est le logiciel utilisé pour de nombreuses fonctionnalités informatiques et géré par un syndicat Mixte. Dans ce cadre il est nécessaire de désigner un représentant et un suppléant pouvant être amenés à prendre part aux réunions de leur assemblée spéciale et aux débats sur les grandes orientations. Il a été convenu : Marie-Christine COSTES (titulaire) & Nicolas HERMAND (suppléant)
→ Délibération : Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 7

9- Enregistrement vocal des conseils municipaux : dans un cadre de transparence et de partage des informations, la continuité de procéder à l'enregistrement des conseils municipaux a été soumise à discussion.

→ Délibération : Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 7

• Pour procéder à un enregistrement de qualité , l'acquisition d'un petit enregistreur est nécessaire

→ Délibération : Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 7

Le conseil municipal tiendra à disposition du public ces enregistrements, sur rendez-vous sollicité par courrier ou mail à la mairie une semaine à l'avance.

→ Délibération : Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 7

10- Changement des serrures de la mairie, la salle des fêtes, local technique et maison des associations

Dans la mesure où un nombre indéterminé de doubles des clefs sont en circulation, Monsieur le Maire a proposé le remplacement des serrures des locaux suivants :

- Mairie : 1 clef pour Mr Le maire, 1 clef pour l'adjointe et 1 clef pour la secrétaire de mairie
- Salle des fêtes : 1 clef à disposition pour le comité des fêtes, 1 pour la municipalité
- Salle des associations : 1 jeu de clefs (cuisine et salle) pour l'ACCA, 1 jeu de clefs (cuisine et salle) à disposition pour le comité des fêtes, 1 jeu de clef (cuisine et salle ainsi que local technique) pour le futur agent technique

→ Délibération : Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 7

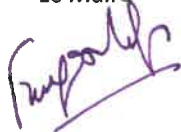
DISCUSSION

- Remise en route du site internet de la commune : dans un 1^{er} temps, Mr le Maire et Isabelle mettront à disposition les PV des conseils municipaux.

- La « charte de l'élu local » a été remise à l'ensemble des élus.

Clôture de la séance à 12h

Le Maire



Le secrétaire de séance

